



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

E.201

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

**RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET RNIS –
EXPLOITATION, NUMÉROTAGE,
ACHEMINEMENT ET SERVICE MOBILE**

**RECOMMANDATION DE RÉFÉRENCE
POUR LES SERVICES MOBILES**

Recommandation E.201



Genève, 1991

AVANT-PROPOS

Le CCITT (Comité consultatif international télégraphique et téléphonique) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée plénière du CCITT, qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études et approuve les Recommandations rédigées par ses Commissions d'études. Entre les Assemblées plénières, l'approbation des Recommandations par les membres du CCITT s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 2 du CCITT (Melbourne, 1988).

La Recommandation E.201, que l'on doit à la Commission d'études II, a été approuvée le 23 août 1991 selon la procédure définie dans la Résolution n° 2.

NOTES DU CCITT

- 1) Dans cette Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une Administration de télécommunications qu'une exploitation privée reconnue de télécommunications.
- 2) La liste des abréviations utilisées dans cette Recommandation se trouve dans l'annexe A.

© UIT 1991

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Recommandation E.201

RECOMMANDATION DE RÉFÉRENCE POUR LES SERVICES MOBILES

1 Introduction et portée

1.1 Dans ses § 3 à 5, la présente Recommandation fournit une liste de référence des Recommandations du CCITT relatives aux services mobiles. Son objectif est d'identifier et de regrouper toutes les Recommandations du CCITT se rapportant aux services mobiles d'une manière à la fois claire et logique pour en faciliter la consultation.

1.2 La présente Recommandation fournit également dans son § 6 une liste de référence des Recommandations du CCIR relatives aux services mobiles. D'autres organisations internationales de normalisation, comme l'Organisation maritime internationale (OMI) ou l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), ont également publié des textes à propos des services mobiles. Ces documents, ainsi que les rapports du CCIR sur les services mobiles, ne sont pas mentionnés par la présente Recommandation.

1.3 La présente Recommandation constituera un guide utile pour les Administrations ou autres organismes qui ne sont pas encore familiarisés avec les services mobiles. Il est aussi recommandé de s'en servir comme document de référence au moment d'envisager l'introduction de nouveaux systèmes ou services mobiles.

1.4 Le CCITT tiendra à jour la présente Recommandation. Les représentants du CCIR communiqueront au Secrétariat du CCITT toute modification ou adjonction aux documents cités en référence qui émanent de leur organisme.

2 Structure de la Recommandation

2.1 Cette Recommandation contient des références à tous les services et systèmes mobiles pour lesquels existent ou sont prévues des Recommandations du CCITT et du CCIR. Les Recommandations du CCITT ont été énumérées en regroupant les systèmes et services mobiles sous trois catégories:

Section 3 – Systèmes et services par satellites (maritimes, aéronautiques et terrestres);

Section 4 – Systèmes et services (maritimes et aéronautiques) en ondes métriques/décimétriques;

Section 5 – Systèmes et services mobiles terrestres publics de Terre (par exemple, systèmes cellulaires).

2.2 Dans les § 3 à 5, les Recommandations du CCITT sont énumérées sous les titres suivants:

- plans de numérotage et d'identification;
- acheminement;
- signalisation et commutation;
- descriptions des systèmes et procédures d'exploitation;
- services en mode paquet;
- services télex internationaux;
- planification de la transmission;
- taxation;
- interfonctionnement;
- ingénierie du trafic.

2.3 Si une Recommandation recouvre plusieurs catégories (par exemple services mobiles par satellite et services en ondes métriques/décimétriques), elle sera citée plusieurs fois.

2.4 Les Recommandations du CCIR sont classées dans le § 6 comme suit:

- services aéronautiques de Terre;
- services terrestres de Terre;
- services maritimes de Terre;
- services par satellite.

3 Systèmes et services par satellite

3.1 Plans de numérotage et d'identification

Rec. E.210 Identification des stations de navire dans les services mobiles maritimes à ondes métriques/décimétriques et par satellite

Rec. E.215 Plan de numérotage du service téléphonique/du RNIS pour les services mobiles par satellite d'INMARSAT

Rec. E.216 Procédures de sélection à appliquer dans les services téléphoniques mobiles par satellite INMARSAT et les services RNIS

Rec. F.120 Identification des stations de navire dans les services mobiles maritimes à ondes métriques/décimétriques et par satellite

Rec. F.125 Plan de numérotage télex pour les services mobiles par satellite d'INMARSAT

Rec. F.126 Procédures de numérotation à appliquer dans le service télex mobile par satellite d'INMARSAT

3.2 Acheminement

Rec. X.353 Principes d'acheminement pour l'interconnexion des systèmes mobiles maritimes publics de transmission de données par satellite et des réseaux publics pour données

3.3 Signalisation et commutation

Rec. Q.1100 Structure des Recommandations traitant des systèmes du service mobile par satellite INMARSAT

Rec. Q.1101 Conditions générales pour l'interfonctionnement du réseau téléphonique terrestre et du système INMARSAT de norme A

Rec. Q.1102 Interfonctionnement entre le système de signalisation R2 et le système INMARSAT de norme A

Rec. Q.1103 Interfonctionnement entre le système de signalisation n° 5 et le système INMARSAT de norme A

Rec. Q.1111 Interfaces entre le système INMARSAT de norme B et le réseau téléphonique public commuté international/RNIS

- Rec. Q.1112 Procédures pour l'interfonctionnement entre le système INMARSAT de norme B et le réseau téléphonique public commuté international/RNIS
- Rec. Q.1151 Interfaces entre le système du service mobile aéronautique par satellite d'INMARSAT et le réseau téléphonique public international commuté/RNIS
- Rec. Q.1152 Procédures pour l'interfonctionnement entre le système du service mobile aéronautique par satellite d'INMARSAT et le réseau téléphonique public commuté international/RNIS

3.4 *Description et procédures opérationnelles du système*

- Rec. E.200 Dispositions relatives à l'exploitation dans le service mobile maritime
- Rec. F.110 Dispositions relatives à l'exploitation dans le service mobile maritime
- Rec. F.111 Principes de service pour les systèmes mobiles
- Rec. F.122 Procédures opérationnelles applicables au service maritime de transmission de données par satellite
- Rec. F.127 Procédures d'exploitation applicables à l'interfonctionnement du service télex et du service de norme C d'INMARSAT
- Rec. F.114 Dispositions de service et d'exploitation relatives aux systèmes mobiles terrestres publics (en projet – achèvement prévu pour fin 1992)
- Rec. M.1100 Aspects généraux de la maintenance des systèmes maritimes à satellites
- Rec. M.1110 Organisation de la maintenance dans le service maritime par satellite
- Rec. M.1120 Fonctions, responsabilités de maintenance et installations de maintenance d'une station terrienne côtière pour les services téléphoniques

3.5 *Services en mode paquet*

- Rec. X.351 Conditions spéciales requises pour les services complémentaires d'assemblage/désassemblage de paquets (ADP) situés dans des stations terriennes côtières ou associés à celles-ci dans le service mobile public maritime par satellite

3.6 *Services du télex international*

- Rec. F.130 Indicatifs dans le service maritime
- Rec. U.60 Conditions requises pour l'interface entre le réseau télex international et les systèmes maritimes à satellites – Caractéristiques générales
- Rec. U.61 Conditions requises pour l'interface entre le réseau télex international et les systèmes maritimes à satellites – Caractéristiques détaillées

3.7 *Planification de la transmission*

- Rec. G.473 Interconnexion d'un système mobile maritime à satellites avec le service téléphonique international commuté automatique: considérations relatives à la transmission
- Rec. F.112 Objectifs de qualité des transmissions télégraphiques arithmiques à 50 bauds dans le service mobile maritime par satellite

- 3.8 *Taxation*
- Rec. D.90 Taxation, comptabilité et remboursement dans le service mobile maritime
- Rec. D.91 Transmission sous forme codée de renseignements nécessaires à la comptabilité des télécommunications maritimes

- 3.9 *Interfonctionnement*
- Rec. X.324 Arrangements généraux applicables à l'interfonctionnement de réseaux publics pour données à commutation par paquets (RPDCP) et de systèmes mobiles publics pour assurer des services de transmission de données
- Rec. X.350 Conditions générales d'interfonctionnement à observer pour la transmission de données dans les systèmes mobiles publics à satellites
- Rec. X.352 Interfonctionnement des réseaux publics pour données à commutation par paquets et du système mobile maritime public de transmission de données par satellite

- 3.10 *Ingénierie du trafic*
- Aucune Recommandation existante ou en projet n'a été identifiée dans ce domaine.

4 Systèmes à ondes métriques/décimétriques

- 4.1 *Plans de numérotage et d'identification*
- Rec. E.210 Identification des stations de navire dans les services mobiles maritimes à ondes métriques/décimétriques et par satellite
- Rec. E.211 Procédures de sélection applicables aux services mobiles maritimes à ondes métriques/décimétriques
- Rec. F.120 Identification des stations de navire dans les services mobiles maritimes à ondes métriques/décimétriques et par satellite

- 4.2 *Acheminement*
- Aucune Recommandation existante ou prévue n'a été identifiée dans ce domaine.

- 4.3 *Signalisation et commutation*
- Aucune Recommandation existante ou prévue n'a été identifiée dans ce domaine.

- 4.4 *Description des systèmes et procédures opérationnelles*
- Rec. E.200 Dispositions relatives à l'exploitation dans le service mobile maritime
- Rec. F.110 Dispositions relatives à l'exploitation dans le service mobile maritime
- Rec. F.111 Principes de service pour les systèmes mobiles
- Rec. F.113 Dispositions de service applicables à la correspondance publique aéronautique par systèmes mobiles à satellites (en projet – achèvement prévu pour juin 1991)
- Rec. F.114 Dispositions de service et d'exploitation relatives aux systèmes mobiles terrestres publics (en projet – achèvement prévu pour fin 1992)

4 Recommandation E.201

4.5 *Services en mode paquet*

Aucune Recommandation existante ou prévue n'a été identifiée dans ce domaine.

4.6 *Services télex internationaux*

Rec. F.130 Indicatifs dans le service maritime

Rec. F.131 Codes de service radiotélex

Rec. U.62 Conditions générales à respecter pour l'interface entre le réseau télex international et des systèmes maritimes radioélectriques à ondes métriques et décimétriques entièrement automatique

Rec. U.63 Conditions générales à respecter pour l'interface entre le réseau télex international et le système maritime à impression directe

4.7 *Planification de la transmission*

Aucune Recommandation existante ou prévue n'a été identifiée dans ce domaine.

4.8 *Taxation*

Rec. D.90 Taxation, comptabilité et remboursement dans le service mobile maritime

Rec. D.91 Transmission sous forme codée de renseignements nécessaires à la comptabilité des télécommunications maritimes

4.9 *Interfonctionnement*

Aucune Recommandation existante ou prévue n'a été identifiée dans ce domaine.

4.10 *Ingénierie du trafic*

Aucune Recommandation existante ou prévue n'a été identifiée dans ce domaine.

5 *Systèmes et services mobiles terrestres publics de Terre (les systèmes cellulaires par exemple)*

5.1 *Plans de numérotage et d'identification*

Rec. E.212 Plan d'identification pour les stations mobiles terrestres

Rec. E.213 Plan de numérotage du réseau téléphonique et du réseau numérique avec intégration des services (RNIS) pour les stations mobiles terrestres dans les réseaux mobiles terrestres publics (RMTP)

Rec. E.214 Structure de l'appellation globale du mobile terrestre AGMT sous-système de commande des connexions sémaphores (SSCS)

5.2 *Acheminement*

- Rec. E.173 Plan d'acheminement pour l'interconnexion des réseaux mobiles terrestres publics et des réseaux terminaux fixes
- Rec. Q.1032 Conditions générales à remplir en matière de signalisation pour ce qui concerne l'acheminement des appels vers les abonnés mobiles

5.3 *Signalisation et commutation*

- Rec. Q.1000 Structure des Recommandations de la série Q.1000 relatives aux réseaux mobiles terrestres publics
- Rec. Q.1001 Aspects généraux des réseaux mobiles terrestres publics
- Rec. Q.1002 Fonctions du réseau
- Rec. Q.1003 Procédures d'enregistrement de la localisation
- Rec. Q.1004 Procédures de restauration des enregistreurs de localisation
- Rec. Q.1005 Procédures de transfert intercellulaire
- Rec. Q.1051 Sous-système application mobile
- Rec. Q.1061 Aspects et principes généraux relatifs aux points de référence pour la signalisation d'accès aux RMTP numériques
- Rec. Q.1062 Configurations de référence de signalisation d'accès à des RMTP numériques
- Rec. Q.1063 Structure des canaux des RMTP numériques et capacités d'accès à l'interface radioélectrique (point de référence Um)

5.4 *Description et procédures opérationnelles du système*

- Rec. F.111 Principes de service pour les systèmes mobiles
- Rec. F.114 Dispositions de service et d'exploitation relatives aux systèmes mobiles terrestres publics (en projet – achèvement prévu pour fin 1992)

5.5 *Services en mode paquet*

Aucune Recommandation existante ou prévue n'a été identifiée dans ce domaine.

5.6 *Services télex internationaux*

Aucune Recommandation existante ou prévue n'a été identifiée dans ce domaine.

5.7 *Planification de la transmission*

- Rec. G.173 Considérations sur la planification de la transmission pour le service téléphonique dans les réseaux mobiles terrestres publics (en projet – achèvement prévu pour décembre 1992)

5.8 *Taxation*

- Rec. D.93 Principes généraux de tarification et de comptabilité applicables au service téléphonique mobile terrestre international (fourni par systèmes cellulaires radiophoniques)

6 **Recommandation E.201**

5.9 *Interfonctionnement*

- Rec. E.220 Interconnexion de systèmes mobiles terrestres (en projet – achèvement prévu pour février 1992)
- Rec. Q.1031 Conditions générales à remplir en matière de signalisation dans le cas d'un interfonctionnement entre le RNIS ou le RTPC et le RMTP
- Rec. X.324 Arrangements généraux applicables à l'interfonctionnement de réseaux publics pour données à commutation par paquets (RPDCP) et de systèmes mobiles publics pour assurer des services de transmission de données

5.10 *Ingénierie du trafic*

- Rec. E.750 Introduction aux Recommandations E.750 relatives aux aspects «ingénierie du trafic» des réseaux mobiles (en projet – achèvement prévu pour février 1992)
- Rec. E.751 Connexions de référence pour l'ingénierie du trafic (en projet – achèvement prévu pour février 1992)
- Rec. E.770 Notion de qualité d'écoulement du trafic en cas d'interfonctionnement d'un réseau mobile et d'un réseau fixe de Terre (en projet – achèvement prévu pour février 1992)
- Rec. E.771 Paramètres de qualité d'écoulement du trafic réseau et valeurs cibles pour des services mobiles de Terre avec commutation de circuits (en projet – achèvement prévu pour février 1992)

6 **Textes du CCIR relatifs aux services mobiles**

6.1 *Service aéronautique de Terre*

Aucune Recommandation existante n'a été identifiée dans ce domaine.

6.2 *Service terrestre de Terre*

- Rec. 622 (Vol. VIII-1) Caractéristiques techniques et d'exploitation de systèmes cellulaires analogiques pour le service téléphonique public mobile terrestre
- Rec. AH/8 (8/1013) Futurs systèmes de télécommunications mobiles terrestres publics (FPLMTS)
- Rec. 623 (Vol. VIII-1) Débit binaire de transmission de données et techniques de modulation dans le service mobile terrestre
- Rec. 624 (Vol. VIII-1) Systèmes mobiles terrestres publics de télécommunication – Enregistrement des positions

6.3 *Service maritime de Terre*

- Rec. 585-1 (MOD F) 8/1026 Assignations et utilisation des identités dans le service mobile maritime
- Rec. 625 (MOD I) 8/1028 Equipements télégraphiques à impression directe utilisant l'identification automatique dans le service mobile maritime

Rec. 476-4 (Vol. VIII-2)	Équipements télégraphiques à impression directe dans le service mobile maritime
Rec. 490 (Vol. VIII-2)	Mise en œuvre d'équipements télégraphiques à impression directe dans le service mobile maritime – <i>Équivalence des termes</i>
Rec. 492-3 (MOD F) (8/1030)	Procédures d'exploitation des équipements télégraphiques à impression directe dans le service mobile maritime
Rec. 493-3 (MOD F) (8/1037)	Système d'appel sélectif numérique à utiliser dans le service mobile maritime
Rec. 541-2 (MOD F) (8/1038)	Procédures d'exploitation des systèmes d'appel sélectif numérique (ASN) à l'usage du service mobile maritime
Rec. 586-1 (Vol. VIII-2)	Système radiotéléphonique automatique sur ondes métriques/décimétriques pour le service mobile maritime
Rec. 587-1 (Vol. VIII-2)	Identités de stations côtières et demande d'enregistrement de la position dans un système mobile maritime téléphonique à ondes métriques/décimétriques
Rec. P/8 (MOD F) (8/1044)	Procédures d'exploitation pour un système international maritime de radiotéléphonie en ondes métriques avec des possibilités automatiques et fondé sur un format de signalisation ASN

6.4 *Services par satellite*

Rec. 546-1 (MOD F) (8/1065)	Circuit téléphonique fictif de référence pour les services mobiles aéronautique, terrestre et maritime par satellite
Rec. 547 (Vol. VIII-3)	Objectifs de bruit dans le circuit fictif de référence pour les systèmes du service mobile maritime par satellite
Rec. 549-1 (Vol. VIII-3)	Équivalent de référence de l'effet local du combiné utilisé à bord d'un navire dans le service mobile maritime par satellite et dans les systèmes radiotéléphoniques automatiques sur ondes métriques/décimétriques du service mobile maritime
Rec. 552 (Vol. VIII-3)	Objectifs de qualité des transmissions télégraphiques arithmiques à 50 bauds dans le service mobile maritime par satellite
Rapp. 751 (Vol. VIII-3)	Méthodes d'évaluation subjective de la qualité de reproduction vocale dans le service mobile maritime par satellite
Rec 548 (Vol. VIII-3)	Caractéristiques globales de transmission des circuits téléphoniques dans le service mobile maritime par satellite
Rec. 550-1 (Vol. VIII-3)	Utilisation de supprimeurs d'écho dans le service mobile maritime par satellite
Rec. 553 (Vol. VIII-3)	Conditions à remplir par les équipements de jonction pour les transmissions télégraphiques arithmiques à 50 bauds dans le service mobile maritime par satellite

7 **Historique de la Recommandation**

Première publication en 1991.

8 **Recommandation E.201**

ANNEXE A

(à la Recommandation E.201)

**Liste alphabétique des abréviations utilisées
dans la présente Recommandation**

FPLMTS	Futurs systèmes de télécommunications mobiles terrestres publics	Future public land mobile telecommunication systems
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale	International Civil Aviation Organization
OMI	Organisation maritime internationale	International Maritime Organization